



NOTE D'INFORMATION

n° 25.40 – Juin 2025



Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Émeline Jounin (Dares), Aurore Domsps (DEPP)
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Rémunération des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS un an après leur sortie d'études en 2021

La moitié perçoivent moins de 1 582 euros net par mois

- En 2022, la moitié des anciens lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS sortis d'études en 2021 et en emploi salarié privé en juillet 2022 ont une rémunération nette mensuelle inférieure à 1 582 euros en équivalent temps plein (EQTP). Cette rémunération médiane augmente avec le niveau de diplôme. La rémunération médiane des sortants de formations du domaine de la production est supérieure à celle des sortants des services. Les jeunes femmes sont moins rémunérées que les jeunes hommes.



49 % en emploi
salarié privé un an
après leur sortie
de formation

1 582 €
net mensuels
de rémunération
médiane

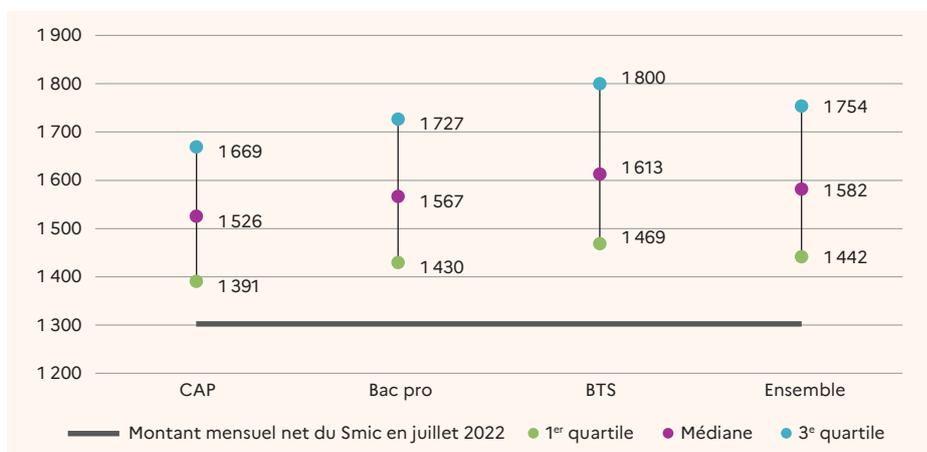
+ 39 €
net mensuels
de rémunération
médiane pour
les hommes par
rapport aux femmes

Un an après la sortie du lycée professionnel, une rémunération équivalente à 1,2 Smic en 2022

Parmi les lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS (désignés par « lycéens professionnels » dans la suite de cette note) sortant de dernière année de formation dans un établissement public ou privé sous contrat en 2021 (encadré A en ligne), 49 % sont en emploi salarié privé en juillet 2022, soit un an après la fin de leur formation (bibliographie en ligne [1]). Leur rémunération médiane dans ces emplois est de 1 582 euros

net par mois ; cela signifie que la moitié des lycéens professionnels gagnent moins et l'autre moitié plus. Cette rémunération comprend les heures supplémentaires et les primes. Elle est calculée en équivalent temps plein (EQTP), c'est-à-dire pour un volume de travail correspondant à un temps complet (bibliographie en ligne [2]) [figure 1](#). Cela représente 1,2 fois le Smic net en juillet 2022. À titre de comparaison, un quart des salariés du privé en France perçoivent moins de 1 660 euros net par mois et la moitié, moins de 2 091 euros net par mois en 2022 (bibliographie en ligne [3]).

1 Rémunération nette mensuelle en EQTP des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS en emploi salarié privé un an après leur sortie de formation en 2021, par niveau de certification préparée



Lecture : la moitié des sortants de CAP en emploi salarié privé perçoivent une rémunération en EQTP inférieure à 1 526 euros net par mois, un an après leur sortie de formation en 2021.

Champ : France, hors Mayotte ; sortants en 2021 en emploi salarié privé un an après leur dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes ; Insee, base Tous Salariés 2022.

Une rémunération plus élevée pour les sortants d'un BTS

La rémunération des lycéens professionnels dans l'année suivant la fin de leur formation, comme leur taux d'emploi, augmente avec le niveau de certification : la rémunération médiane nette mensuelle est plus élevée pour les sortants de BTS (1 613 euros) que pour les sortants d'un baccalauréat professionnel (1 567 euros) ou d'un CAP (1 526 euros). L'écart entre les niveaux de diplôme persiste une fois d'autres caractéristiques prises en compte, comme la spécialité suivie durant la formation (figure A en ligne). L'écart de rémunération nette mensuelle entre les sortants de BTS et les sortants de CAP est plus important pour le quart des sortants les mieux rémunérés (troisième quartile) : ceux issus de BTS perçoivent 131 euros de plus que ceux issus de CAP. Cette différence se réduit à 78 euros pour le quart des sortants les moins bien rémunérés (premier quartile). Les écarts de rémunération sont plus resserrés au premier quartile en partie du fait de l'existence du Smic.

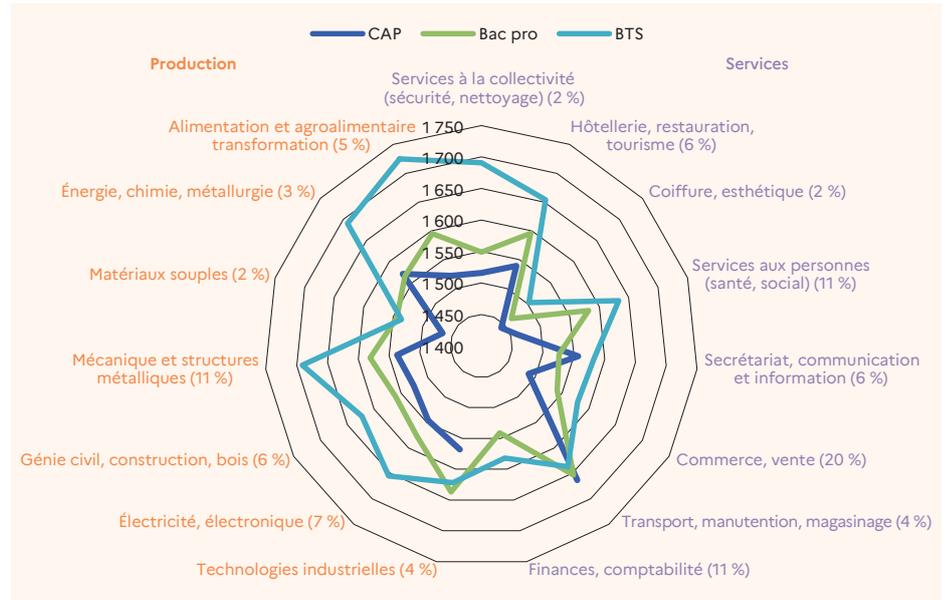
Un accès à l'emploi moindre pour les non-diplômés mais une rémunération médiane proche de celle des diplômés

Parmi les lycéens professionnels sortant d'études en 2021, en emploi salarié privé un an après la fin de leur formation, 85 % sortent diplômés (figure B en ligne). Ils sont plus souvent en emploi que les non-diplômés un an après la fin de leur formation (53 %, contre 39 %, bibliographie en ligne [1]). À cet horizon, la rémunération médiane nette mensuelle des diplômés d'un CAP est similaire à celle des non-diplômés (1 526 euros, contre 1 525 euros, figure B en ligne). Il en est de même pour les sortants de baccalauréat professionnel (1 567 euros, contre 1 566 euros). La rémunération médiane des diplômés d'un BTS est en revanche légèrement supérieure à celle des non-diplômés (1 616 euros net par mois, contre 1 590 euros net).

Une rémunération légèrement supérieure à l'issue d'une formation du domaine de la production après un BTS

Un an après la fin de leur formation, les sortants de spécialités relevant de la production s'insèrent autant en emploi salarié privé que ceux formés dans le domaine des services (49 %, bibliographie en ligne [1]). Durant cette année, la rémunération médiane nette mensuelle des sortants des spécialités

2 Rémunération nette mensuelle médiane des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS insérés en emploi salarié privé un an après leur sortie de formation en 2021, par certification et spécialité préparées



Note : les spécialités représentant moins de 1 % des sortants en emploi salarié privé un an après leur sortie de formation ne sont pas représentées sur le graphique.
Lecture : la moitié des lycéens professionnels sortant d'un CAP spécialité « commerce, vente » perçoivent une rémunération en EQTP inférieure à 1 488 euros net par mois, un an après leur sortie de formation en 2021.
Champ : France, hors Mayotte ; sortants en 2021 en emploi salarié privé un an après leur dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale.
Source : Dares, DEPP, InserJeunes ; Insee, base Tous Salariés 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 25.40. DEPP

de la production (1 594 euros) est à peine plus élevée que celle des sortants des services (1 575 euros, soit un écart de 19 euros)

↳ **figure 2.** Cette différence est plus marquée à l'issue d'un BTS (55 euros).

En revanche, des disparités importantes existent au sein de ces deux catégories de spécialités. Par exemple à l'issue d'un CAP dans le domaine des services, les sortants les mieux rémunérés sont ceux de la spécialité « transport, manutention, magasinage », avec une rémunération médiane nette mensuelle de 1 663 euros, tandis que ceux formés en « coiffure, esthétique » sont les moins rémunérés (1 443 euros). Dans le domaine de la production, les sortants du baccalauréat professionnel « technologies industrielles » sont les mieux rémunérés (1 637 euros) et ceux de la spécialité « matériaux souples » sont les moins rémunérés (1 544 euros).

Les jeunes femmes moins rémunérées que les jeunes hommes, en particulier à l'issue d'une formation relevant des services

À niveau de certification équivalent, dans l'année suivant la sortie de lycée professionnel, les jeunes femmes sont moins rémunérées que les jeunes hommes (médiane à 1 560 euros net par mois, contre 1 599 euros net, figure C en ligne). Ces écarts de rémunération, mesurés en EQTP, ne peuvent pas provenir de la

proportion plus grande de jeunes femmes travaillant à temps partiel (bibliographie en ligne [1]).

La différence de rémunération mensuelle médiane entre jeunes femmes et jeunes hommes est plus grande après un CAP relevant des services qu'après un CAP relevant de la production (86 euros net, contre 25 euros net). Dans les services, l'écart est plus limité après un baccalauréat professionnel (44 euros net) ou un BTS (32 euros net). Pour les formations relevant de la production, la différence est plus élevée après un BTS (43 euros net).

Une partie de ces disparités peut s'expliquer par la spécialité choisie : les jeunes femmes s'orientent par exemple davantage que les jeunes hommes vers la « coiffure, esthétique », spécialité après laquelle les sortants ont des rémunérations inférieures ↳ **figure 2.** Ces choix d'orientation ne peuvent néanmoins expliquer intégralement l'écart de rémunération observé : à niveau de certification et spécialité donnés, les jeunes hommes perçoivent une rémunération médiane supérieure à celle des jeunes femmes (figure A en ligne). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.40, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information